

# Gestion sanitaire

## 1- Eau potable

La gestion de l'eau potable de la commune est assurée par le Syndicat Intercommunal de la Bombarde concédé à la SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural).

L'alimentation en eau est alimenté par deux château d'eau ; l'un situé à Sainte Foy Saint-Sulpice l'autre à Saint-Georges-de-Baroilles. Ces réservoir sont eux même alimenté par des captages situé au « Gué de La Chaux ».Le réseau d'eau existant est constitué par une arrivée principale de diamètre 125mm qui dessert le centre bourg et par un réseau secondaire de canalisations plus petites (sections comprises entre 32 et 75mm) qui dessert les différentes zones habitées de la commune.

### Evolution de la consommation de l'eau potable :

**Nb de m3 d'eau consommé entre Septembre 2003 et Octobre 2004 : 30 280 m3**

**Nb de m3 d'eau consommé entre Septembre 2004 et Octobre 2005 : 41 088 m3**

**Nb de m3 d'eau consommé entre Septembre 2005 et Octobre 2006 : 43 779 m3**

## 2-Réseau incendie

Le réseau incendie est limité en nombre de postes en raison de la diminution du réseau d'eau potable ce qui implique la mise en place d'un réseau individuel et d'éventuels compléments par des bassins de rétention.

## 3-Assainissement

### Assainissement collectif

Deux secteurs de la commune de NERVIEUX sont équipés d'un système d'assainissement collectifs:

- Le Bourg, Les Varennes et Chemin Garnier
- Grénieux

Le réseau d'assainissement du Bourg est entièrement gravitaire, l'ensemble des effluents étant transféré vers la station d'épuration, implantée au Nord du Bourg.

Il est de type unitaire pour les parties anciennes (Centre Bourg, Le Poteau) et séparatif pour les extensions récentes (Chemin Garnier, Les Varennes, Les Sapins).

Le linéaire total de conduites est de 7 200 mètres, dont 6 050 mètres sont à vocation « Eaux Usées ».

Quatre déversoirs d'orage (dont un sous bitume) assurent le délestage du réseau par temps de pluie.

Le réseau **d'assainissement de Grénieux** est à vocation « eaux usées strictes » et fonctionne de manière gravitaire. Les effluents sont transférés et traités par un lagunage à trois bassins situé à l'Est du secteur.

Les collecteurs en place représentent un linéaire total de l'ordre de 4400 mètres, dont 3 900 mètres de conduites 0200-0250 EU.

Le traitement des eaux usées est assuré par deux ouvrages épuratoires:

**La STEP du Bourg** de type « boues activées à aération prolongée » dispose d'une capacité **théorique de 493 Equivalent-Habitants**. Elle a été construite en 1974.

Le lagunage de Grénieux est muni de trois bassins d'une superficie totale de 2 500 m<sup>2</sup>, ce qui lui confère une capacité de **230 Equivalent-Habitants**.

Source : étude diagnostic Gaudriot

Un projet d'une nouvelle station d'épuration avec lit planté de roseaux est en cours . Toutefois avant d'avancer dans cette réalisation le Conseil Général a demandé à la commune de terminer les travaux de réhabilitation du tronçon chemin Garnier.

### **Secteur Les Longes**

La zone d'activité existante est autonome sur le plan assainissement .

A terme il est prévu de relier progressivement les installations au réseau collectif (partie Est).

### Schéma d'assainissement

Conformément aux directives de la Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, un schéma d'assainissement, concernant les eaux usées d'origine domestique a été réalisé.

Il a été soumis à une enquête publique conjointe avec le PLU.

Un règlement d'assainissement collectif a été mis en place en Février 2006.

Un règlement d'assainissement non collectif a été mis en place dans le cadre d'un SPANC adopté en novembre 2006.

### Assainissement non collectif

Le Conseil Municipal dans ses séances de 21/10/2005, 27/01/2006 et 06/10/2006, a adopté différents points pour répondre à l'obligation de contrôle et d'entretien des installations non raccordées au réseau d'assainissement collectif:

- création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- choix d'un prestataire pour la réalisation du diagnostic des installations d'assainissement non collectives neuves ou existantes : la SAUR (également gestionnaire du réseau d'eau potable)
- approbation du règlement communal du SPANC proposé par la SAUR

## **4-Stockage et élimination des déchets**

La commune est soumise aux dispositions de la loi du 13 juillet 1992 et du plan départemental de gestion des déchets ménagers.

Une collecte hebdomadaire est assurée.

En décembre 1995, la Communauté de Communes de Balbigny dont la commune de Nervieux fait partie, a pris la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Une déchèterie communautaire a été créée en juillet 1996 ainsi que la mise en place d'une collecte sélective (recyclage du verre, des journaux, magazines et emballages).

### **Collecte des ordures ménagères**

A ce titre, les administrés de la commune de Nervieux bénéficient d'un ramassage des ordures ménagères le mercredi matin sur toute la commune. La collecte se fait au porte à porte ou dans des grands containers pour les secteurs plus éloignés et moins habités.

### **Tri collectif**

Des containers sont mis à la disposition des usagers pour le tri du verre, des emballages et des journaux/papiers :

- Place de la Bascule,
- Place de Grénieux,
- Entrée du Château de la Salle.

### **Déchetterie**

- La déchetterie Intercommunale du Bois Vert est également à la disposition des usagers, cette déchetterie se situe à Epercieux St Paul , au rond-point de Balbigny en direction de Feurs.

### **Ramassage des objets encombrants**

Une collecte des objets encombrants a lieu 2 fois par an.

